

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate
Cision code 37 + hebdomas

Site patrimonial de l'Île-d'Orléans

Des gestes forts et concrets pour préserver le site patrimonial et appuyer les citoyens

Québec, le 26 juillet 2019. – Près de 3 millions de dollars seront investis par la MRC de L'Île-d'Orléans et le ministère de la Culture et des Communications pour aider les propriétaires de bâtiments patrimoniaux à l'Île d'Orléans. Ce montant permettra de financer les projets qui sont présentement en attente d'un soutien au *Programme d'aide à la restauration patrimoniale* et de prolonger ce programme jusqu'en 2023-2024.

Le *Programme d'aide à la restauration patrimoniale* 2019-2024 doté d'un budget de 2 405 000 \$ permettra de répondre à cette forte demande citoyenne. Dès 2022-2023, il sera financé à parts égales entre la MRC et le Ministère, témoignant ainsi des efforts communs consentis par les deux parties et de leur compréhension de certains enjeux exprimés par les citoyens du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

Programme d'aide à la restauration 2019-2024			
	Investissements MCC	Investissements MRC	Total
2019-2020	580 000 \$	145 000 \$	725 000 \$
2020-2021	294 000 \$	126 000 \$	420 000 \$
2021-2022	252 000 \$	168 000 \$	420 000 \$
2022-2023	210 000 \$	210 000 \$	420 000 \$
2023-2024	210 000 \$	210 000 \$	420 000 \$
Total	1 546 000 \$	859 000 \$	2 405 000 \$

À cette somme s'ajoute un montant de 515 000 \$ du Ministère de la Culture et des Communications, disponible dès maintenant, pour aider les propriétaires dont le projet admissible figure à la liste d'attente des dossiers complets du *Programme d'aide à la restauration patrimoniale*. Rappelons que, les fonds du programme étant épuisés depuis 2017, plusieurs propriétaires attendaient un soutien financier afin d'effectuer leurs rénovations.

De plus, un volet de l'aide financière soutiendra les propriétaires dont les travaux nécessitent une intervention archéologique.

Rappelons que le [Programme d'aide à la restauration patrimoniale](#) soutient financièrement les propriétaires de bâtiments qui contribuent aux valeurs patrimoniales du site. Il est issu d'un partenariat entre la MRC et le Ministère et permet de compenser en partie le coût associé aux obligations qu'entraînent la *Loi sur le patrimoine culturel*. L'aide financière peut atteindre 50 % des dépenses admissibles, à l'exception des travaux de restauration de toitures traditionnelles, pour lesquels l'aide financière peut atteindre un maximum de 70 %.

« Les implications supplémentaires du Ministère et de la MRC viennent appuyer les efforts financiers des citoyens pour encourager la préservation et la mise en valeur de la richesse architecturale de l'Île d'Orléans. Il s'agit d'un premier geste important au bénéfice de l'ensemble de nos résidents et nous maintenons nos démarches auprès

des différentes instances afin que ce milieu de vie exceptionnel demeure vivant et invitant. »

Harold Noël, préfet de la MRC de l'Île d'Orléans

« Aujourd'hui, nous annonçons enfin le résultat de près de 10 mois de travail concerté. Nous posons des gestes concrets qui résultent de l'oreille attentive prêtée aux citoyennes et aux citoyens de l'Île-d'Orléans depuis notre arrivée au gouvernement. Ce nouveau programme, qui représente un engagement sur 5 ans, saura répondre aux besoins des citoyens, leur permettant d'effectuer des travaux de restauration à un coût raisonnable. Notre gouvernement poursuit ses efforts et ses actions en collaboration avec la MRC, les municipalités et toutes les parties prenantes afin de répondre aux préoccupations de la population tout en assurant la préservation du patrimoine de l'Île. »

Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française

« Le travail que notre gouvernement a effectué de concert avec le milieu se concrétise et je m'en réjouis. Notre objectif est de permettre aux citoyens de bénéficier d'une aide financière dans des délais convenables. Nous continuons à collaborer avec les résidents de l'Île concernant la gestion et la protection du patrimoine de ce site d'exception qui témoigne de notre histoire. »

Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré

- 30 -

Sources :

Chantale Cormier
Directrice générale
MRC de L'Île-d'Orléans

Information :

418 829-1011
ccormier@mrcio.qc.ca

Brigitte Roussy
Attachée de presse
Cabinet de la ministre
de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Langue
française
418 380-2310